

## **PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

**20 MARS 2026 A 19 H 00**

Membres élus : 19	Membres présents : 18	Date de la convocation : 16 mars 2026
Membres en exercice : 19	Quorum : 10	

Convocation affichée à la porte de la mairie et publiée, conformément aux articles R.2121-7, L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur l'installation des conseils municipaux et l'élection du maire et des adjoints.

Richemont, le 16 mars 2026

Le Maire sortant

Jean-Luc QUEUNIEZ

---

- Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé .....	19
- Nombre de Conseillers en exercice.....	19
- Nombre de Conseillers qui assistent à la séance .....	18
- Nombre de conseillers absents .....	1

*(M. NARDIN Christophe : procuration donnée à M. QUEUNIEZ Jean-Luc)*

### **ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Installation du Conseil Municipal
3. Election du Maire
4. Fixation du nombre des adjoints
5. Election des adjoints
6. Lecture de la charte de l' élu local par le Maire élu

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RICHEMONT, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis dans la Salle des Fêtes Louis-Victor Sécheret, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

- |                                  |                         |
|----------------------------------|-------------------------|
| 1. QUEUNIEZ Jean-Luc             | 11. GATTI Claude        |
| 2. TERKI-FEKIER Fatima           | 12. MARIAGE Marie-Paule |
| 3. MATHIS Philippe               | 13. HAEN Michel         |
| 4. POESY Astride                 | 14. MERLOT Aurélie      |
| 5. DE OLIVEIRA Lucien            | 15. NARDIN Christophe   |
| 6. MONIER Dominique              | 16. SCHMELTER Nicole    |
| 7. BARICHELLO Sylvain            | 17. PARIS Christophe    |
| 8. BORDONI Stéphanie             | 18. ZANNINO Gisèle      |
| 9. de MARVILLE Christian         | 19. SIMON Mathieu       |
| 10. GAWRONSKI (GUILLAUME) Muriel |                         |

La séance a été ouverte sous la présidence, de Monsieur Jean-Luc QUEUNIEZ, Maire sortant qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections et a déclaré installés M. QUEUNIEZ Jean-Luc – Mme TERKI-FEKIER Fatima – M. MATHIS Philippe – Mme POESY Astride – M. DE OLIVEIRA Lucien – Mme MONIER Dominique – Mme MARIAGE Marie-Paule – M. de MARVILLE Christian – Mme SCHMELTER Nicole – M. BARICHELLO Sylvain – M. HAEN Michel – Mme ZANNINO Gisèle – M. PARIS Christophe – M. NARDIN Christophe – M. GATTI Claudio – Mme GAWRONSKI (GUILLAUME) Muriel – Mme BORDONI Stéphanie – Mme MERLOT Aurélie – M. SIMON Mathieu., dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Mme MARIAGE Marie-Paule étant la plus âgée des membres du Conseil Municipal a pris la présidence de la séance. M. SIMON Mathieu a été nommé secrétaire.

## **1/2026 : ELECTION DU MAIRE**

### **- 1<sup>er</sup> Tour de scrutin -**

Le président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages exprimés, à l'élection du Maire.

1 candidat s'est présenté : M. QUEUNIEZ

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis au président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : .....	0
d) Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral) : .....	0
e) Nombre de suffrages exprimés (b – c) : .....	19
f) Majorité absolue : .....	10

**A OBTENU :**        - M. QUEUNIEZ Jean-Luc        19 voix

Monsieur QUEUNIEZ Jean-Luc  
Ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

---

## **2/2026 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 5 adjoints au maire.

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait à ce jour de 5 adjoints.

Au vu de ces éléments et, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**FIXE** à **CINQ** le nombre d'adjoints au Maire.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur QUEUNIEZ Jean-Luc, élu Maire, ayant fixé le nombre des adjoints à **cinq**, procède à leur élection.

---

## **3/2026 : ELECTION DES ADJOINTS**

### **- 1<sup>er</sup> Tour de scrutin -**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, sous la présidence de Monsieur QUEUNIEZ Jean-Luc, élu Maire et en application des articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection des Adjointes.

1 liste a été déposée :

- ✓ Liste TERKI-FEKIER – MATHIS – POESY– DE OLIVEIRA - MONIER

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : .....	0
d) nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral) : .....	0
e) Nombre de suffrages exprimés (b – c) : .....	19
f) Majorité absolue : .....	10

### **A OBTENU :**

- La liste conduite par Mme Fatima TERKI-FEKIER            19 voix

La liste conduite par Mme Fatima TERKI-FEKIER ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints au maire et sont immédiatement installés dans leurs fonctions en prenant les rangs suivants :

- 1<sup>ère</sup> adjointe :            Mme TERKI-FEKIER Fatima
  - 2<sup>ème</sup> adjoint :            M. MATHIS Philippe
  - 3<sup>ème</sup> adjointe :            Mme POESY Astride
  - 4<sup>ème</sup> adjoint :            M. DE OLIVEIRA Lucien
  - 5<sup>ème</sup> adjointe :            Mme MONIER Dominique
-

En dernier point, Monsieur le Maire a donné lecture de la charte de l' élu local. Il a ensuite remis à chaque élu, un dossier qui comprend cette charte ainsi que les articles du Code Général des Collectivités Territoriales consacrés aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

Monsieur le Maire a levé la séance à 19 H 30.

---

*Le Maire,*  
*Jean-Luc QUEUNIEZ*

*Le secrétaire de séance,*  
*Mathieu SIMON*

*(Suivent les signatures)*